

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES      REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 19 février 2018

Convocation du : 12 février 2018

Objet : **FONCTIONNEMENT EPCI**

**Convention d'assistance juridique. Année 2018.**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Jean-Marie BERNARD, Président.

Etaient présents : J. Francou, S. Simion, A. Froget, T. Fodera, M. Barthelemy, JM. Bernard, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, G. Jullien, M. Truc, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, T. Gau, JM. Gueyraud, JP Briouille, R. Moreau, JP Artigues, C. Aubert, J. Bourbousse, N. Ferrere, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin, M. Ventre, L. André.

Absents : F. Pinet, JP Bellet, B. Lapeyre, R. Aquino, J. Revoux, JC Vallier, P. Schiazza, F. Darini, B. Saudemont

Pouvoirs : F. Pinet absente a donné pouvoir à S. Simion  
B. Lapeyre absente a donné pouvoir à JM Bernard  
J. Revoux absente a donné pouvoir à M. Chautant  
F. Darini absente a donné pouvoir à J. Marcellin  
B. Saudemont absente a donné pouvoir à R. Moreau

Suppléants : P. Schiazza absent a été représenté par son suppléant L. André

Le Président de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy, Jean-Marie Bernard, propose de passer une convention de prestation juridique avec la société « Affaires Publiques Avocats et Conseils ».

L'objet de la mission de conseil et d'assistance concerne les questions de droit public afférentes aux affaires communautaires et municipales, la préparation, le suivi et la sécurisation de ses actes, décisions, documents et problématiques juridiques.  
La convention est conclue pour un an.

La rémunération est prévue sur une base mensuelle forfaitaire de 1500€ H.T auxquels un taux horaire de 195 € H.T viendra s'ajouter en cas de dépassement des 7 heures de travail mensuelles convenues.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20180219-De16\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2018

Affichage : 01/03/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



De 16/2018

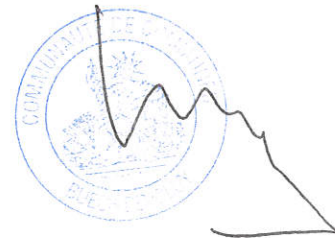
Après avoir entendu et en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité des voix exprimées :

- approuve les termes de la convention de prestation juridique avec la société « Affaires Publiques Avocats et Conseils »
- autorise le Président à signer cette convention.

votants : 35 dont 5 pouvoirs	pour : 30	abstention : 5	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie Bernard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20180219-De16\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2018

Affichage : 01/03/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

